Image not found or type unknown

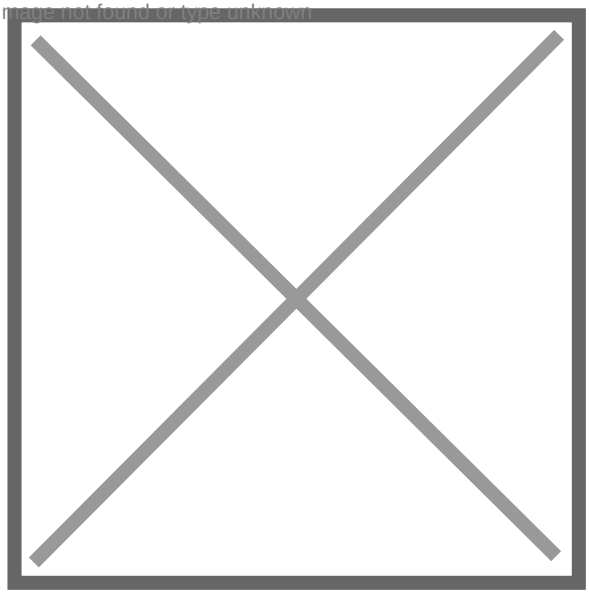

Licenciement pour inaptitude

Par **robi53**, le **25/09/2015** à **15:16**

bonjour, je suis déclaré bipolaire et mon médecin va monter en accord avec mon psychiatre un dossier d'invalidité que l'on va présenter à la CPAM.

j'ai été arrêté 11 mois il y a deux ans révolu et lors de la reprise le médecin du travail m'a mis en surveillance renforcée

depuis il y a 15 jours, j'ai eu un arrêt de 15 jours car j'ai failli retourner mon agrafeuse électrique contre moi. je ne l'ai as fait , pas de témoin et c'est là que mon généraliste m'a mis en arrêt de 15 jours et que mon psychiatre a augmenté mon traitement et préconisé une demande de mise en invalidité circonstanciée

je dois retourné au travail ou je suis pratiquement certain de passer une visite de reprise, le problème étant que mon médecin du travail n'est pas du tout conciliant et m'avait déjà refusé lors de ma dépression de 11 mois le mi temps thérapeutique, donc je crains fort une mise en inaptitude en deux visite espacée de 15 jours.

mon médecin , à la lecture du certificat du psychiatre lui pencherait pour me prolonger l’arrêt de travail.

j’hésite car je suis dans un grand groupe avec avantages sociaux et maintien de salaire et même si c'est une souffrance pour moi d'y retourner, l'avenir me fait peur. l'ambiance est tellement mauvaise et les cadences tellement fortes que j'ai opté de moi même de travailler à 50 % mais même à ce niveau je craque.

à votre avis si j'y retourne et suis convoqué à une visite de reprise et que mon médecin me remet en arrêt selon son avis , soit avant cette visite, soit entre les deux visites , est ce que

cela suspend cette procédure d'inaptitude qui me pends au nez ?

est ce que je reviens à la situation antérieure à savoir arrêt CPAM + maintien de salaire jusqu’à la fin des arrêts prescrits par mon médecin généraliste sur avis du psychiatre je le rappelle quel qu’en soit la durée si prolongation ? et que cela suspend ou annule la prise de décision du médecin du travail en attendant mon retour ? je préfère bien sur l’arrêt long en attendant la décision de la CPAM en attendant sa décision de mise ou non en invalidité mais d'un autre coté, travailler un peu ne doit pas me faire de mal

vous voyez le risque que j'ai ? bien sur pour ceux qui douterait de mon état, je suis suivi lourdement depuis ma dépression et le traitement est lourd mais sans trop d'effet en effet

merci de vos avis

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés